



Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 22 juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 15/06/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mr Dominique BAUDOUIN a été élu secrétaire de séance

N° 2023-026 annule et remplace la délibération N° 2023-009 Réhabilitation et agrandissement d'une MAM – attribution des lots infructueux

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux de transformation d'un bâtiment existant en Maison d'Assistante Maternelle a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure. Cette consultation a été lancée le 30 novembre 2022 pour une remise des offres fixée au 20 décembre 2022 à 12H00.

La consultation comprenait 4 lots infructueux suite au premier appel d'offre :

Lot	Désignation
3	Charpente – Bardage – Enseigne
9	Plomberie – Chauffage
10	Electricité – VMC – Sécurité
11	Photovoltaïque

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 9 mars à 15h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lots	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
3	Charpente – Bardage – Enseigne	Philippe JANNIERE	24 961,17 €	29 953,40 €
9	Plomberie – Chauffage	CG GODRIE	28 174,49 €	31 448,50 €
10	Electricité – VMC – Sécurité	CG GODRIE	17 730,44 €	20 076,21 €
11	Photovoltaïque	CG GODRIE	17 745,68 €	21 294,82 €

Le montant total des 4 lots attribués s'élève ainsi à 88 611,78 € HT, soit 102 772,93 € TTC ce qui porte le montant total du marché à 295 472,73 € HT soit 343 893,71 € TTC.

Le planning prévisionnel des marchés prévoit un démarrage des travaux au printemps 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ◆ D'attribuer les marchés de travaux de voirie adaptés, les lots 3 ; 9 ; 10 et 11, aux entreprises classées premières par la Commission de mise en Concurrence
- ◆ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- ◆ De dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 22 juin 2023

Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

